UPF UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	MASTER METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention premier degré (MEEF 1) Niveau Master 1 Parcours PROFESSORAT DES ÉCOLES (PE)	espe École supérieure du professorat et de l'éducation Polynésie française

Présentation

Le Master MEEF1

Le métier d'enseignant du vingt-et-unième siècle exige un haut niveau de formation et de qualification. Il s'agit de parvenir à la maîtrise non seulement des compétences disciplinaires, didactiques, et relatives à la recherche, mais également à celles touchant aux champs transversaux de pédagogie générale et à la connaissance du système éducatif.

Le master MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation), mention premier degré, a pour objectif de préparer l'étudiant à exercer le métier de professeur des écoles. Il est dispensé sur deux années à l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation). Le parcours se décline sur quatre semestres afin de développer les compétences citées plus haut. Afin de familiariser progressivement l'étudiant à sa future activité professionnelle, la formation s'accompagne de stages dans les établissements du premier degré, auxquels s'ajoutent un tronc commun de culture professionnelle.

Le Master 1 PE

Le Master 1 correspond à la première année de la formation, largement dévolue à la préparation des épreuves écrites et orales du CRPE-PF Externe (Concours de Recrutement au Professorat des écoles) de la Polynésie Française. La spécificité de ce concours est de comporter deux épreuves de langue polynésienne, écrite et orale. La formation à l'ESPE offre aux étudiants la possibilité d'acquérir les compétences didactiques et disciplinaires en tahitien, nécessaires à l'exercice du métier.

Ce parcours s'articule autour de cinq Unités d'Enseignement :
- des enseignements disciplinaires et didactiques en français et en mathématiques. Ces enseignements visent notamment la préparation aux épreuves écrites du concours du CRPE-PF ;
- des enseignements disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines enseignées à l'école primaire (histoire, géographie, éducation morale et civique, arts plastiques, histoire des arts, éducation musicale, éducation physique et sportive, didactique des langues, du plurilinguisme et de l'anglais, didactique des langues polynésiennes). Ces enseignements visent notamment la préparation aux épreuves écrites et orales du concours du CRPE-PF ;
- des enseignement développant la maîtrise d'une langue étrangère et d'une langue régionale ;
- des enseignements d'initiation à la recherche en Éducation ;
- des enseignements de tronc commun de sensibilisation au contexte d'exercice du métier ;
- une mise en situation professionnelle (stages d'observation et de pratique accompagnée en école primaire).

Le détail de ces UE est donné plus loin.

Les épreuves du CRPE-PF externe

Nature des épreuves du concours

Les références réglementaires sont les suivantes :

- Décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Décret n°2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

- Décret n° 2015-831 du 7 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- Arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- Arrêté du 24 août 2015 modifiant l'arrêté du 9 septembre 2013 relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter au concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

I- Épreuves écrites d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.
Les épreuves d'admissibilité portent sur le français, les mathématiques et une langue polynésienne. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

- *Français*

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.
L'épreuve comporte trois parties :
1. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.
2. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.
L'épreuve est écrite, d'une durée de 4 heures, elle est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.
Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

- *Mathématiques*

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.
L'épreuve comporte trois parties :
1. Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.
2. Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du

collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.
L'épreuve est écrite, d'une durée de 4 heures, elle est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième ; 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.
Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

- *Langues polynésiennes*

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste à répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une douzaine de lignes en langue polynésienne et à traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ quatre lignes de ce texte.
Le niveau attendu est celui d'un utilisateur A2 ou « intermédiaire » du cadre européen commun de référence pour les langues.
L'épreuve est écrite, d'une durée de 1 heure, elle est notée sur 40 points.

II- Épreuves orales d'admission

- *Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat*

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.
Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.
Ce dossier se compose de 2 ensembles : une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu,
Et la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.
L'épreuve comporte : la présentation du dossier par le candidat (20 minutes) ; un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (40 minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.
L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat ; 40 points pour l'entretien avec le jury.

- *Entretien à partir d'un dossier*

L'épreuve comporte deux parties. La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.
- Première partie :

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.
Le candidat expose ses réponses (10 minutes) et s'entretient avec le jury (20 minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.
- *Deuxième partie :*
Elle consiste en un exposé du candidat (15 minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes). L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.
L'épreuve est notée sur 100. 40 points sont attribués à la première partie ; 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

- *Langues polynésiennes*

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien en langue polynésienne avec le jury à partir de documents courants (documents iconographiques, prospectus, ...) ou d'un document sonore d'une durée d'environ deux minutes, en langue polynésienne, relatifs à la culture ou à la langue concernée.
Le niveau attendu est celui d'un utilisateur A2 ou « intermédiaire » du cadre européen commun de référence pour les langues.
L'épreuve est notée sur 40 points. Elle dure 45 minutes, dont 30 minutes de préparation.

Descriptif des unités d'enseignements

SEMESTRE 7	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP
	7.1.PE.1	**Connaissances disciplinaires et didactiques des savoirs de base (1)**				
	7.1.PE.1.1	Les savoirs de base Français	**48**	24	24	
	7.1.PE.1.2	Les savoirs de base Mathématiques	**49,5**	16,5	33	
	7.1.PE.2	**Connaissances disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines enseignées à l'école primaire (1)**				
	7.1.PE.2.1	Faire de l'histoire géographie, EMC à l'école	**12**	3	9	
	7.1.PE.2.2	Sciences & Technologies	**18**	6	12	
	7.1.PE.2.3	Arts plastiques & Histoire des Arts	**9**		9	
	7.1.PE.2.4	Education Musicale	**9**	1,5	7,5	
	7.1.PE.2.5	EPS	**18**		18	
	7.1.PE.2.6	Didactique des Langues et du plurilinguisme	**6**	6		
	7.1.PE.2.7	Didactique des Langues polynésiennes	**12**	6	6	
	7.1.PE.2.8	Didactique de l'Anglais	**18**	6	12	
	7.2.PE.LVE	**Langue Vivante Etrangère (1)**	**18**		18	
	7.2.PE.LVEa	Anglais				
	7.2.PE.LVR	**Langue Vivante Régionale (1)**	**24**	1,5	22,5	
	7.2.PE.LVRa	Langues et culture polynésiennes				
	7.3.PE	**Initiation à la recherche en éducation; participation aux séminaires de recherche (1)**	**18**	12	6	
	7.4.PE	**Connaître et comprendre les contextes d'exercice du métier (1) (tronc commun)**				
	7.4.PE.1	Enseigner, apprendre : quel cadre, quels enjeux ?	**24**	12	12	
	7.4.PE.2	Comprendre et partager les valeurs de la République.	**15**	9	6	
	7.5.PE	**Stage d'observation et de pratique accompagnée (1)**	**15**		15	
		Volume horaire présentiel au semestre	**313,5**	**103,5**	**210**	**0**

SEMESTRE 8	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP
	8.1.PE.1	**Connaissances disciplinaires et didactiques des savoirs de base (2)**				
	8.1.PE.1.1	Les savoirs de base Français	**36**	9	27	
	8.1.PE.1.2	Les savoirs de base Mathématiques	**34,5**	10,5	24	
	8.1.PE.2	**Connaissances disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines enseignées à l'école primaire (2)**				
	8.1.PE.2.1	EPS	**21**		21	
	8.1.PE.2.2	Faire de l'histoire géographie, EMC à l'école	**10,5**		10,5	
	8.1.PE.2.3	Sciences & Technologies	**10,5**		10,5	
	8.1.PE.2.4	Enseignements artistiques	**10,5**		10,5	
	8.1.PE.2.5	Renforcement dans une discipline au choix :	**7,5**		7,5	
	8.1.PE.2.5a	ou Histoire				
	8.1.PE.2.5b	ou Géographie				
	8.1.PE.2.5c	ou Sciences & Technologies				
	8.1.PE.2.5d	ou Arts visuels				
	8.1.PE.2.5e	ou Education Musicale				
	8.1.PE.2.5f	ou Enseignement moral et civique				
	8.1.PE.2.5g	ou Histoire des Arts				
	8.2.PE.LVE	**Langue Vivante Etrangère (2)**	**18**		18	
	8.2.PE.LVEa	Anglais				
	8.2.PE.LVR	**Langue Vivante Régionale (2)**	**27**		27	
	8.2.PE.LVRa	Langues et culture polynésiennes				
	8.3.PE	**Initiation à la recherche en éducation; participation aux séminaires de recherche (2)**	**18**	12	6	
	8.4.PE	**Connaître et comprendre les contextes d'exercice du métier (2) (tronc commun)**				
	8.4.PE.1	Approche sociologique des systèmes éducatifs français et polynésien	**12**	6	6	
	8.4.PE.2	L'enseignant dans la classe : démarches et postures	**12**	6	6	
	8.5.PE	**Stage d'observation et de pratique accompagnée (2)**	**15**		15	
		Volume horaire présentiel au semestre	**232,5**	**43,5**	**189**	**0**

TOTAL M 1	**546**	**147**	**399**	**0**

Semestre 7

7.1.PE.1	Connaissances disciplinaires et didactiques des savoirs de base
7.1.PE.1.1	Les savoirs de base en Français Objectifs Maîtriser les connaissances disciplinaires et didactiques permettant l'enseignement du français à l'école. L'appropriation des notions grammaticales de base relève en partie du travail personnel qui incombe aux étudiant.e.s, de même que le renforcement des compétences en lecture des textes littéraires et documentaires (type concours). Contenus Pour articuler savoirs disciplinaires et didactiques, les séances s'appuieront sur des supports (pédagogiques, didactiques etc.) autour de chaque question traitée, et seront complétées par des apports théoriques et méthodologiques. - Le fonctionnement de la langue et du langage ; - l'acquisition du langage ; l'oral à l'école ; - l'entrée dans l'écrit. Un entraînement au concours sera, par ailleurs, proposé en auto-correction, indépendamment des évaluations.
7.1.PE.1.2	Les savoirs de base en Mathématiques L'objectif de cette UE est d'amener les étudiants à maîtriser les savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire. De plus est proposée une approche didactique et épistémologique de la discipline. L'UE contribue à préparer les étudiants à l'épreuve écrite de mathématiques du CRPE. La formation s'appuie sur deux points : - Résoudre des problèmes mathématiques, justifier ses solutions, communiquer clairement ses démarches. - Analyser des documents scientifiques et didactiques (articles, extraits de manuels, productions d'élèves). Les différents domaines mathématiques des programmes en vigueur de l'école et du collège, ainsi que des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture sont étudiés. Les domaines abordés sont les suivants : numérique-algébrique, géométrie plane et géométrie dans l'espace, grandeurs et mesures, analyse, statistique et probabilités. Pour chacun de ces domaines, la formation propose également des éléments de culture didactique et épistémologique de base. Un travail sur l'intégration des TICE est mené dans les différents domaines mathématiques étudiés.

7.1.PE.2	Connaissances disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines
7.1.PE.2.1	Faire de l'Histoire-Géographie et l'Éducation Morale et Civique à l'école primaire La formation a pour objet de sensibiliser des étudiants non-spécialistes de ces disciplines aux enjeux scientifiques et didactiques actuels (CM). Dans les TD, l'approche se fera autour de questions didactiques permettant d'articuler les savoirs savants à des démarches didactiques ciblées : approche problématisante, usages du document, du croquis au schéma, littérature et géographie … L'objectif est de présenter et mettre en œuvre des démarches innovantes qui tiennent compte des renouvellements épistémologiques en histoire-géographie.
7.1.PE.2.2	Sciences & Technologies L'objectif de cet U.E est d'acquérir les savoirs fondamentaux pour l'enseignement des sciences à l'école primaire. Le premier semestre vise essentiellement un approfondissement disciplinaire en SVT, Technologie et Physique-Chimie des concepts abordés à l'école, incluant les méthodes et outils scientifiques. Les contenus correspondent aux savoirs dispensés en classe de collège avec quelques approfondissements théoriques nécessaires et à la mise en place de la démarche scientifique.
7.1.PE.2.3	Arts plastiques & Histoire des Arts La formation a pour objectifs de développer des compétences en didactique et en pédagogie en arts plastiques et en Histoire des arts. Ainsi, en lien avec les programmes et le socle commun, il s'agira de faire découvrir les enjeux de ces enseignements dans le 1er degré ; de donner les premiers repères pour la construction d'une séquence ; d'aborder la description et l'interprétation d'une œuvre et de préciser des notions spécifiques.
7.1.PE.2.4	Éducation Musicale La formation en Éducation musicale a pour objectif de montrer la nécessité d'une rigueur alliée à la découverte de plaisirs musicaux pour mettre en place des séances de cette discipline dans tous les niveaux

	de l'école primaire. Afin de permettre aux enseignants de faire acquérir aux élèves les compétences attendues des programmes et du socle commun, des notions musicales de base sont étudiées pour assoir des démarches pédagogiques et des didactiques de la discipline. Par ailleurs la place de l'Éducation Musicale au sein du PEAC est abordée pour montrer aux étudiants les réflexions nouvelles sur l'enseignement artistique tout au long de la scolarité.
7.1.PE.2.5	EPS <u>Les OBJECTIFS de formation de cet ECU sont :</u> • de comprendre les enjeux de cette discipline à l'école primaire, en lien avec les programmes d'enseignement, dans les différents cycles ; • d'acquérir les connaissances et savoirs fondamentaux de l'EPS ; • d'entrevoir les grandes lignes d'une démarche d'enseignement de la discipline tout en préparant l'épreuve orale du CRPE. <u>Les CONTENUS de formation sont :</u> • La connaissance et la compréhension : → des textes officiels en EPS de l'école primaire ; → de concepts didactiques clés de l'EPS • L'analyse et la mise en œuvre de différentes APSA (celles du concours) au sein des différents cycles de l'école primaire → *séances d'EPS* • La préparation à l'épreuve orale d'EPS du CRPE → *simulations d'oraux*
7.1.PE.2.6	Didactique des Langues et du plurilinguisme Ce cours vise à ce que les étudiants disposent de connaissances générales sur la situation sociolinguistique contemporaine en Polynésie française, sur l'acquisition du langage en contexte plurilingue et sur l'enseignement plurilingue. Plus particulièrement, à l'issue du cours, ils devront être capables de : - décrire les spécificités du contexte sociolinguistique polynésien ; - identifier les choix de politique linguistique de la Polynésie française et leurs justifications à partir de la lecture de la charte de l'Éducation et des instructions officielles de l'école primaire ; - préciser les facteurs qui déterminent l'acquisition/apprentissage des langues ; - définir les concepts de bilinguisme et d'enseignement plurilingue.
7.1.PE.2.7	Didactique des Langues polynésiennes Ce cours propose une découverte de l'enseignement des langues et de la culture polynésiennes en école primaire. Il vise la compréhension de l'approche actionnelle ainsi que la conception de séquences et de séances pédagogiques qui mettent en exergue les cinq activités langagières. L'entrée culturelle sera favorisée.
7.1.PE.2.8	Didactique de l'Anglais Ce cours est conçu pour aider les futurs enseignants à acquérir les connaissances pédagogiques et didactiques nécessaires pour enseigner l'anglais à l'école primaire et à planifier et concevoir des séquences pédagogiques qui correspondent aux standards de l'enseignement moderne des langues étrangères.

7.2.PE.LV	Langues vivantes
7.2.PE.LVEa	Langue vivante étrangère (1) – Anglais Cet enseignement propose un renforcement linguistique visant la maîtrise de la langue au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues et le développement de la compétence professionnelle relative à l'utilisation de la langue vivante étrangère dans les situations exigées par le métier. Les quatre activités langagières sont travaillées.
7.2.PE.LVRa	Langue vivante régionale (1) – Langues et cultures polynésiennes 1 Cette première année de master vise la maîtrise du niveau A2 du CECRL ainsi que la découverte des compétences professionnelles en matière d'enseignement des langues et de la culture polynésiennes. Ce cours s'appuiera nécessairement sur la démarche d'enseignement des langues régionales, qui prévoit d'ancrer les compétences des cinq activités langagières dans la culture.

7.3.PE	Initiation à la recherche en éducation ; participation aux séminaires de recherche
	L'objectif principal du cours est de familiariser les étudiants avec la recherche dans le champ de l'apprentissage et de l'éducation en lien avec l'école primaire et ses préoccupations actuelles. Les recherches présentées seront discutées à la lumière des approches le plus souvent convoquées par la recherche en éducation, notamment les approches didactiques, psychologiques, sociologiques, linguistiques… Une attention particulière sera accordée à la problématique de ces recherches, à leur ancrage théorique et au

	protocole de recherche utilisé. Quelques cours seront dédiés à la recherche documentaire. Évaluation : Un travail encadré de recherche (TER) permettra aux étudiants de réaliser une synthèse des travaux présentés (à partir d'un modèle donné) et d'identifier la thématique qui les préoccupe et qui pourra être développée par la suite dans le TER du S8 et dans le mémoire de M2 ; cette thématique devra être accompagnée d'une première bibliographie sur le sujet choisi (bibliographie réalisée à partir des recommandations reçues dans le cours de recherche documentaire).

7.4.PE	Connaître et comprendre les contextes d'exercice du métier (1) (tronc commun)
7.4.PE.1	Enseigner, apprendre : quel cadre, quels enjeux ? L'objectif de cette UE est d'amener les étudiants à réfléchir sur les finalités de l'éducation, les processus d'apprentissage, la place de la culture dans l'éducation et l'école en tant qu'institution sociale et politique. L'enseignement prend appui sur les apports de différentes disciplines : philosophie de l'éducation, psychologie cognitive, sociologie de l'éducation, psychologie culturelle et anthropologie.
7.4.PE.2	Comprendre et partager les valeurs de la République L'objectif de cette UE est de prendre conscience des valeurs et des principes qui fondent l'école républicaine. Y sont abordés l'histoire, le fondement philosophique et le cadre juridique des valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité) et du principe de laïcité. Le cours examine également la mise en pratique des valeurs républicaines à l'école : lutte contre les discriminations, mixité, égalité filles-garçons, neutralité, etc.
7.5.PE	Stage d'observation et de pratique accompagnée 1 L'objectif de cette UE est de mettre en relation l'expérience professionnelle et le développement des compétences en lien avec le stage de 4 semaines : - outiller l'observation des étudiants, en appui sur des savoirs théoriques et techniques - dégager les principes fondamentaux des théories de l'apprentissage en jeu dans les situations scolaires. - maîtriser la logique d'une séance d'apprentissage (distinction séance/Séquence, les différents moments d'une séance/séquence, les notions de programmation et de progression Le stage en école a quant à lui les objectifs suivants : - découvrir le métier de professeur des écoles en situation - comprendre et s'approprier le fonctionnement institutionnel de l'école - nourrir sa préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) - s'essayer au format professionnel du professeur des écoles et se préparer à prendre une classe en responsabilité en tant qu'étudiant fonctionnaire stagiaire (PES) l'année suivante en cas de réussite au CRPE - s'approprier le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Modalités (en lien avec le stage d'observation et de pratique accompagnée) Conceptions et analyse de séance : avant le stage, les étudiants bénéficient d'apports théoriques sur l'enseignement et l'apprentissage. Puis ils sont mis en situation d'observation, à partir de traces vidéo par exemple. Pendant le stage, les étudiants s'impliquent dans les formes de recueil nécessaires à leur travail de dégagement des invariants professionnels : « enseigner en primaire c'est : … ». Les échanges avec le maître d'accueil sont des occasions de compléter ce travail. Ils sont amenés à construire et conduire des séances sous le regard de l'enseignant de la classe. Dans le cadre des séances post-stage, les étudiants mutualisent leurs observations du travail mené en classe et des activités des élèves.

Semestre 8

8.1.PE.1	Connaissances disciplinaires et didactiques des savoirs de base
8.1.PE.1.1	Les savoirs de base en Français Objectifs Maîtriser les connaissances disciplinaires et didactiques permettant l'enseignement du français à l'école. L'appropriation des notions grammaticales de base relève en partie du travail personnel qui incombe aux étudiant.e.s, de même que le renforcement des compétences en lecture des textes littéraires et documentaires (type concours). Contenus

	Pour articuler savoirs disciplinaires et didactiques, les séances s'appuieront sur des supports (pédagogiques, didactiques etc.) autour de chaque question traitée, et seront complétées par des apports théoriques et méthodologiques. - La lecture : ses diverses composantes, son apprentissage ; - la lecture et la culture de l'écrit (diversité des documents, littérature de jeunesse, compréhension et interprétation ...) ; - la production écrite ; - l'étude de la langue. Un entraînement au concours sera, par ailleurs, proposé en auto-correction, indépendamment des évaluations.
8.1.PE.1.2	Les savoirs de base en Mathématiques Cette UE est la continuité de l'UE 7.1.PE.1.2, ses contenus sont partagés avec ceux de l'UE du semestre précédent. Elle forme les étudiants à repérer les notions clés des programmes en vigueur par niveau et à en identifier les enjeux didactiques. Elle contribue de ce fait à l'approfondissement disciplinaire nécessaire des savoirs fondamentaux pour l'enseignement des mathématiques et pour préparer le CRPE.

8.1.PE.2	Connaissances disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines enseignées à l'école primaire
8.1.PE.2.1	EPS Dans la continuité du semestre 7, les OBJECTIFS de formation de cet ECU sont : • de comprendre les enjeux de cette discipline à l'école primaire, en lien avec les programmes d'enseignement, dans les différents cycles ; • d'acquérir les connaissances et savoirs fondamentaux de l'EPS ; • d'entrevoir les grandes lignes d'une démarche d'enseignement de la discipline tout en préparant l'épreuve orale du CERPE. Les CONTENUS de formation sont : • La connaissance et la compréhension : → des textes officiels en EPS de l'école primaire ; → de concepts didactiques clés de l'EPS • L'analyse et la mise en œuvre de différentes APSA (celles du concours) au sein des différents cycles de l'école primaire → *séances d'EPS* • La préparation à l'épreuve orale d'EPS du CRPE → *simulations d'oraux*
8.1.PE.2.2	Faire de l'histoire, géographie, EMC à l'école primaire Une lecture plus ciblée des programmes est abordée afin de dégager les enjeux de savoir attendus dans le 1er degré et leur transposition didactique dans le cadre de la classe, comme le concept d'habiter en géographie. En histoire, seront analysés la pertinence de support comme la BD, la vidéo ou la littérature de jeunesse. En EMC, en accord avec les directions ministérielles, seront abordées à travers des situations de débat les questions de l'égalité et des discriminations dans la société et à l'école, et les enjeux de la laïcité.
8.1.PE.2.3	Sciences & Technologies Une approche didactique, épistémologique et pédagogique des différentes thématiques des cycles 1 (explorer le monde), 2 (questionner le monde) et 3 (sciences et technologie) est mise en place. L'objectif est de permettre aux étudiants : - d'observer et de comprendre la continuité et la spiralité des compétences visées par les programmes ; - de comprendre les différentes démarches abordées en fonction des cycles de l'école primaire et maternelle ; - d'être accompagnés dans la démarche de conception de séquence pédagogique en vue de préparer leur épreuve de mise en situation professionnelle.
8.1.PE.2.4	Enseignements artistiques Cette UE commune (Arts plastiques, Éducation musicale et Histoire des arts) a pour objectifs de préciser les enjeux de ces enseignements et d'approfondir leur didactique. En arts plastiques, ce sera l'occasion, entre autres choses, de questionner la place et le rôle de la culture artistique et d'aborder la question de l'évaluation par compétences.
8.1.PE.2.2x	Renforcement dans une discipline au choix

8.1.PE.2.2a	Histoire Présentation de l'épreuve d'oral du CRPE à travers les des attendus des rapports de jury. Choix et analyse des sujets en fonction des programmes. Préparation méthodologique à la rédaction de la synthèse scientifique. La partie didactique du dossier est abordée en cours et en atelier avec les CPESPE. Un oral blanc est programmé à l'issue de la préparation.
8.1.PE.2.5b	Géographie Présentation de l'épreuve d'oral du CRPE à travers les des attendus des rapports de jury. Choix et analyse des sujets en fonction des programmes. Préparation méthodologique à la rédaction de la synthèse scientifique. La partie didactique du dossier est abordée en cours et en atelier avec les CPESPE. Un oral blanc est programmé à l'issue de la préparation.
8.1.PE.2.2c	Sciences & Technologie Mise en place d'un renforcement disciplinaire et d'un accompagnement didactique pour la conception du dossier en vue de l'épreuve orale du CRPE.
8.1.PE.2.2d	Arts visuels Cette UE prépare à l'oral du CRPE : présentation de l'épreuve (dossier et oral), retour sur les attendus du jury, conseils par rapport à la synthèse scientifique et la séquence, réflexion menée par rapport à la transposition didactique, précisions disciplinaires, entrainement à l'oral.
8.1.PE.2.2e	Éducation musicale Préparation à l'épreuve orale du CRPE : présentation de l'épreuve (textes et rapports de jury). Apports de compléments pour la rédaction de la synthèse scientifique. À partir des points de didactique soulevés par les sujets traités par les candidats, un important travail de mise en œuvre des activités musicales est mis en place en vue de la préparation de cet oral.
8.1.PE.2.2f	Éducation morale et morale Présentation de l'épreuve d'oral du CRPE à travers les des attendus des rapports de jury. Choix et analyse des sujets en fonction des programmes. Préparation méthodologique à la rédaction de la synthèse scientifique. La partie didactique du dossier est abordée en cours et en atelier avec les CPESPE. Un oral blanc est programmé à l'issue de la préparation.
8.1.PE.2.2g	Histoire des arts Cette UE prépare à l'oral du CRPE : présentation de l'épreuve (dossier et oral), retour sur les attendus du jury, conseils par rapport à la synthèse scientifique et la séquence, réflexion menée par rapport à la transposition didactique, précisions disciplinaires, entrainement à l'oral.

8.2.PE.LV	Langues vivantes
8.2.PE.LVEa	Langue vivante étrangère (2) – Anglais Dans la continuité du semestre 7, cet enseignement propose un renforcement linguistique visant la maîtrise de la langue au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues et le développement de la compétence professionnelle relative à l'utilisation de la langue vivante étrangère dans les situations exigées par le métier. Les quatre activités langagières sont travaillées.
8.2.PE.LVRa	Langue vivante régionale (2) – Langues et cultures polynésiennes 2 Dans la progression du semestre 7, cet enseignement vise la maîtrise du niveau A2 du CECRL ainsi que la découverte des compétences professionnelles en matière d'enseignement des langues et de la culture polynésiennes. Il s'appuiera nécessairement sur la démarche d'enseignement des langues régionales, qui prévoit d'ancrer les compétences des cinq activités langagières dans la culture.

8.3.PE	Initiation à la recherche en éducation ; participation aux séminaires de recherche Dans la progression du semestre précédent, en se basant sur des recherches en éducation référant aux problématiques de l'école primaire, les discussions porteront sur la cohérence entre la question de recherche, le choix méthodologique, l'analyse des résultats et les discussions finales. Seront approfondis les outils de recueil des données. En se basant sur le TER du semestre 7, notamment sur la thématique choisie, les étudiants identifieront une question de recherche et le protocole méthodologique pour y répondre ; un travail collaboratif, en groupe restreint, leur permettra de concevoir des outils méthodologiques adaptés à leur problématique.

8.4.PE	Connaître et comprendre les contextes d'exercice du métier (2) (tronc commun)
8.4.PE.1	Approche sociologique des systèmes éducatifs français et polynésien L'objectif de cette UE est de mettre le métier d'enseignant en perspective et de l'inscrire dans une histoire de

	la profession ainsi que dans un contexte institutionnel. Le cours donne un aperçu du fonctionnement administratif de l'institution scolaire française et des politiques scolaires de la France. Il examine également le contexte polynésien et les spécificités du système éducatif en Polynésie française.
8.4.PE.2	L'enseignant dans sa classe : démarches et postures L'objectif de cet UE est d'examiner les différentes postures et les grandes orientations pédagogiques que peut adopter un enseignant dans la classe. Le cours aborde les questions d'hétérogénéité des élèves, de pédagogie différenciée, d'évaluation, d'école inclusive, de co-éducation, etc.

8.5.PE	Stage d'observation et de pratique accompagnée 2 Cette UE s'inscrit dans la continuité du 7.5 avec une accentuation de l'analyse de la posture et le travail de préparation de l'enseignant. - Connaître les traits fondamentaux des théories de l'apprentissage et leurs conséquences quant à la construction et l'analyse de séances d'enseignement - Pouvoir observer et analyser les différents aspects d'une séance en classe - Construire, mener, évaluer et analyser une séquence d'enseignement